

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 28 février 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Eric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Claude GELOT, Laurence MICHOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGOTTE, Geoffrey PUAUD, Cyril RAUTURIER, Virginie TALON.

Conseillers absents excusés : Alexandra FONTENEAU, Henri RETAILLEAU

Secrétaire de séance : Laurence MICHOT

**23-21-09 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2022
BUDGET COMMUNAL**

Le conseil municipal de SAINT MARS LA REORTHE après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT

- Résultat de fonctionnement 2022	257 214.73 €
- Résultat de fonctionnement reportés 2021	30 000.00 €
- Résultat à affecter	287 214.73 €

INVESTISSEMENT

- Solde d'exécution de la section d'investissement	-24 349.45 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement	-11 024.49 €
- Besoin de financement	35 373.94 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2022 :

- Affectation en investissement au c/R1068	244 214.73 €
- Report en recettes de fonctionnement c/R002	43 000 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice Bertrand

Date de signature : 08/03/2023

Qualité : Maire de St Mars la Réorthe